



**Arrêté préfectoral de prolongation de l'enquête publique unique n° 2024/ICPE/335  
GSM - groupe Heidelberg Materials  
Carrière La Grande Garde à Saint-Colomban**

**LE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le titre 1er du livre V du code de l'environnement (installations classées pour la protection de l'environnement) et le chapitre III du titre 2 du livre 1<sup>er</sup> du code de l'environnement ;

**VU** l'article L123-9 du code de l'environnement ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2012/ICPE/333 du 21 décembre 2012 autorisant la société GSM à exploiter une carrière au lieu-dit « La Grande Garde » sur le territoire de la commune de Saint-Colomban ;

**VU** l'arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires n°2020/ICPE/170 concernant la Carrière de la Grande Garde exploitée par la société GSM à Saint-Colomban ;

**VU** la demande déposée le 7 novembre 2022 et complétée le 19 avril 2023 par la société GSM en vue du renouvellement et de l'extension de la carrière de la Grande Garde sur la commune de Saint-Colomban ;

**VU** le rapport de recevabilité de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire, inspectrice des installations classées, en date du 19 juillet 2023 ;

**VU** la décision n° E24000099/44 en date du 6 juin 2024 du président du tribunal administratif de Nantes désignant Monsieur Gérard LAFAGE, cadre de la fonction publique d'État retraité, en qualité de commissaire enquêteur ; M. Pierre BACHELLERIE est nommé commissaire enquêteur suppléant ;

**VU** le courrier de la mairie de Saint-Colomban en date du 24 juin 2024 demandant l'organisation d'une enquête publique unique ;

**VU** l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique unique 2024/ICPE/224 en date du 10 juillet 2024 ;

**VU** le courriel en date du 25 septembre 2024 du commissaire enquêteur demandant une prolongation de quinze jours de l'enquête publique unique ;

**CONSIDÉRANT** la demande du commissaire enquêteur faite en vertu de l'article L. 123-9 du code de l'environnement de prolonger l'enquête publique pour une durée de quinze jours pour une meilleure information du public ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

## ARRETE

**Article 1er** – L'enquête publique concernant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la par la société GSM – dont le siège social est situé 4 place des Saisons – Tour Alto – 92 400 COURBEVOIE - en vue du renouvellement et de l'extension de la carrière de la Grande Garde sur la commune de Saint-Colomban, fera l'objet d'une prolongation de quinze jours, **soit jusqu'au vendredi 25 octobre 2024 à 17h00.**

### **Article 2**

Le commissaire enquêteur effectuera deux permanences supplémentaires en mairie de Saint-Colomban (30 rue de l'Hôtel de ville 44310 Saint-Colomban) :

- **mercredi 16 octobre 2024** de 14h30 à 17h00  
- **vendredi 25 octobre 2024** de 14h30 à 17h00

**Article 3** – Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral 2024/ICPE/224 du 10 juillet 2024 restent inchangées.

**Article 4** – Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, les maires des communes de Saint-Colomban, de Geneston, La Chevrolière, Le Bignon, Montbert Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et Saint-Philbert de Bouaine, le commissaire enquêteur, ainsi que le porteur de projet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nantes, le 25 SEP. 2024

Le PRÉFET,

Pour le Préfet et par délégation  
le secrétaire général

Pierre-Emmanuel PORTHERET